



Département de l'Aveyron
Commune d'ESTAING



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Lebrave, Sénéjean, Marc, Burguière et Régis, Mesdames Bernat, Couseran Mommeja Batut, et Dereumaux

Absents Excusés : Mme Combes

Absents : M Alaux

Procuration : Mme Combes à Mme Dereumaux

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

❖ **Bâtiment des associations**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à l'étude de sol réalisée et les études béton, des travaux nécessaires complémentaires doivent être prévus pour la construction du bâtiment des associations et du local de stockage.

Vu le rapport géotechnique de SIC Infra en date du 4 septembre 2019,

Vu les études béton du cabinet CETEC en date du 24 octobre 2019,

Vu le devis de SARL BONAL Jean-Charles en date du 31 octobre 2019 d'un montant de 12 794.15 € HT / 15 352.98 € TTC validé par le maître d'œuvre GINISTY Jean-Philippe,

Vu l'article L2194-1 du code de la commande publique,

Compte tenu de la nécessité technique de renforcer les fondations du bâtiment selon le rapport d'étude géotechnique et les études béton en découlant, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot n°1- Gros Œuvre – pour un montant de 12 794.15 € HT / 15 352.98 € TTC.
- Le montant du lot est ainsi porté à 68 408.50€ HT / 82 090.20 €TTC.

❖ **Dénomination et numérotation des voies**

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

L'objectif de ce travail est de faciliter l'accès pour les secours, d'assurer les distributions des courriers et coulis, de fiabiliser la location des adresses pour les fournisseurs d'énergie, d'eau, télécoms, le recensement, etc.

Monsieur le Maire a rencontré Madame VAYSSE LOPEZ du groupe La Poste qui propose une prestation d'aide à la dénomination et numérotation des voies. La mission se compose de 3 temps :

- Rapport méthodologique
- Audit et conseil
- Réalisation du plan d'adressage et saisi dans le logiciel dédié

La prestation inclus un accompagnement pour la réalisation de réunion d'information.

Le montant pour la prestation complète est estimé à 4 200 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'engager la dénomination et la numérotation des voies de toute la commune d'Estaing (bourg et hameaux).
- Accepte la proposition de La Poste pour l'aide à la numérotation et à la dénomination des voies.
- Autorise le Maire à signer toute pièce inhérente à la réalisation de ce projet.

❖ **Validation des points de collectes des ordures ménagères et tri sélectif**

Le 18 octobre le SMICTOM NORD AVEYRON par la voix de sa Présidente présentait le projet de regroupement des points de collecte.

- Des colonnes aériennes au Foirail et au carrefour du Mal Pas/ZA La Fage (OM, tri et verre).
- Regroupement des conteneurs OM et tri de la route d'Entraygues (suppression des conteneurs de Lierles et de la colonne verre devant les Armes d'Estaing).
- Regroupement des conteneurs à la Blanquerie (suppression conteneurs avenue de Laguiole, du Combayre).
- Fond du quai (soit parking de la Coussanne, soit chemin du moulin d'olt)

Depuis lors et pour ce dernier lieu, Monsieur le Maire et Monsieur MOLINIER, technicien du SMICTOM NORD AVEYRON, se sont rendus sur le terrain pour proposer et valider l'implantation de colonnes enterrées au parking de la Coussanne., à droite en entrant prenant les deux premières places de parking. Les travaux de génie civil seront alors supportés par la Commune.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité valide ces points de collecte .

❖ **Résidence du Puech de l'église : rétrocession à la commune (fin du bail)**

La Commune et la société HLM Polygone ont conclu un bail à construction en date du 19 février 1985 pour une durée de 36 ans, soit une fin de bail le 19 février 2021. A cette date, la propriété de la résidence du Puech de l'Eglise reviendra à la commune, en l'état, locataires inclus.

La société Polygone a transmis à la commune tous les éléments financiers et techniques en vue de la rétrocession de propriété.

La commune doit anticiper le changement et organiser les procédures de reprises des baux de locations en cours, des charges de l'immeuble, etc.

La société Polygone a proposé d'anticiper d'un an cette rétrocession.

Une discussion s'instaure au sein du conseil sur l'intérêt de cette démarche à l'issue de laquelle Monsieur le Maire met au vote la résiliation anticipée du bail.

Après en avoir délibéré à 6 voix pour (Pradalier, Couseran, Bernat, Batut, Burguière, Marc, Sénéjean), 4 voix contre (Mommeja, Régis, Lebrave, Dereumaux), 1 abstention (Samper), le conseil municipal

- Décide la résiliation anticipée du bail à construction

❖ **Convention de prise en charge du loyer du cabinet médical de la maison de santé et convention de sous-location.**

Les docteurs Fabre et Lemouzy effectuent des permanences médicales les lundis matins et mercredi après-midi au cabinet médical de la maison de santé d'Estaing.

Compte tenu de leur présence ponctuelle, une journée par semaine, les médecins sollicitent la commune pour la prise en charge du loyer.

Afin de garantir la continuité de la présence médicale à Estaing, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de prendre en charge le loyer du cabinet médical auprès de la communauté de communes afin de le sous-louer aux médecins.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention sous-location ci-annexée.

❖ **Participation de l'APE à la cantine scolaire**

Depuis Septembre 2017, la restauration scolaire est assurée par le Couvent de Malet à St Côme qui propose des repas essentiellement préparé à partir de produits frais, locaux et de saison.

Une nouvelle organisation a été mise en place avec du personnel communal en charge d'aller chercher les repas à St Côme deux fois par semaine. Ce service supplémentaire est assuré par la Commune. De plus, la commune prend en charge l'achat du pain pour la cantine.

Ainsi, après concertation avec le bureau de l'association des parents d'élèves, il a été convenu que l'APE prenne en charge une partie du déficit du service de restauration scolaire en prenant à sa charge les factures de boulangerie à compter de la rentrée 2019.

Pour les deux années scolaires précédentes, les dépenses d'achat de pain ont été prises en charge par la Commune. L'APE reversera 300 € par année scolaire pour régulariser cette situation.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la prise en charge directement par l'APE de l'achat du pain pour la cantine et autorise le maire à signer la convention ci-annexée.
- Accepter le versement de la somme de 600 € pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019
- La recette sera inscrite au C/70878 « remboursement par autres redevables ».

❖ **Questions diverses**

- **Décision Modificative**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2116 : Cimetières		5 670,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 670,00 €
D 2313-254 : Bâtiment des associations	5 670,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 670,00 €	

❖ **Informations diverses**

- **Brûlage ZA La Fage.**

Il est à nouveau constaté que certaines entreprises de la zone artisanale font régulièrement brûler des matériaux dégageant de fortes fumées odorantes. Il est proposé de prendre contact à nouveau avec Monsieur Malherbe notamment, avant de contacter les services de l'état.

- **Entretien des espaces verts derrière la maison de santé**

Le terrain étant propriété de la Communauté de communes, celle-ci sera avertie pour intervention.

- **Projet Bourg-Centre**

La réunion publique de restitution de la démarche participative et de présentation du contrat aura lieu le jeudi 16 janvier 2020 en présence du PNR Aubrac.

- **City stade**

Il convient de prévoir le remplacement des panneaux de baskets du city stade qui ont été cassés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

PRADALIER Jean
BATUT Thérèse
BERNAT Lucienne
BURGUIERE Jean-Pierre
COUSERAN Nathalie
DEREUMAUX Régine
LEBRAVE Louis
MARC Pierre-Alexandre
MOMMEJA Gisèle
REGIS Jean-Pierre
SAMPER Bernard
SENEJEAN Jean-Louis